

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
 en exercice : 62

Nombre de membres
 Présents : 42

L'an deux mille sept, le 19 décembre à 20h00.

Nombre de membres
 Votants : 40

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Camblain l'Abbé sur convocation du 12 décembre 2007. Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Normand ayant donné pouvoir à Mr Guillemant, Mr Bertout ayant donné pouvoir à Mr Picqué et Mr Nicolas ayant donné pouvoir à Mr Jean-Marie Lavigne.

Objet de la délibération

Païement des indemnités d'expropriation à Messieurs LEDE et RONNE

Monsieur Henri Hoguet est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la procédure d'expropriation et le jugement de la Cour d'Appel de Douai dans un arrêt en date du 19 novembre 2007.

La décision stipule que la Communauté de Communes de l'Atrébatie est condamnée à payer la somme de 504 326 €.

Le Président rappelle qu'une somme de 97 884 € a déjà été versée aux bénéficiaires, et que 61 538,25 € ont été consignés à la Caisse des Dépôts et Consignation de la Trésorerie Générale du Pas de Calais.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que la somme demandée par un arrêt de la Cour d'Appel, soit versée par la Trésorerie Générale à hauteur de 61 538,25 € en déconsignant les fonds, et par la Trésorerie d'Aubigny en Artois par un mandat de la Communauté de l'Atrébatie établi pour la différence à régler, à savoir 344 903,75 €.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à déconsigner la somme de 61 538,25 € et à la verser aux bénéficiaires, et à régler la différence par un mandat administratif s'élevant à 344 903,75 €.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
 DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
 ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
 Bureau du Contentieux Administratif
 des Collectivités Locales

Reçu le : 18 FEV. 2008

Le Président
 Pierre GUILLEMANT
 Président de la Communauté de Communes de l'ATREBATIE
 Arras
 Tel. 03 21 59 94 59

Acte rendu exécutoire ce jour
 Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 20 décembre 2007.

